

# Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **51 (1959)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- b) devrait comprendre des dispositions concernant les conditions de travail adéquates dans le sens de celles contenues dans le projet de charte d'une organisation internationale du commerce;
- c) devrait encourager les nations disposant d'une balance de paiements favorable à faire tous les efforts nécessaires pour augmenter leurs importations et pour accroître l'exportation de capitaux;
- d) devrait, chaque fois où ce genre de nations ne procèdent pas de cette façon, autoriser les nations touchées par des difficultés de balances de paiements à imposer des restrictions temporaires aux importations en provenance de pays qui sont constamment créditeurs;
- e) ne devrait pas exclure l'autorisation d'appliquer une discrimination temporaire sous prétexte qu'une déflation interne, ou, dans le cas de pays insuffisamment développés, un retardement du développement économique, éliminerait le besoin de telles mesures.

20. Nous insistons pour que dans toutes les organisations internationales s'occupant de problèmes économiques et sociaux, y compris la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement et le Fonds monétaire international, les syndicats libres soient représentés d'une façon adéquate.

*Nous demandons aux syndicats libres* de faire tout ce qu'ils peuvent pour assurer l'adoption des lignes de conduite formulées dans cette déclaration et, généralement parlant, d'une politique de progrès économiques et sociaux soutenus.

Nous sommes fermement persuadés que le monde libre peut surmonter ses difficultés d'ordre économique. Nous sommes également certains que le niveau de vie des populations du monde libre peut être régulièrement amélioré si des efforts vigoureux, sérieux et concertés sont effectués afin de poursuivre des politiques de plein emploi et de développement et de progrès économique et sociaux.

## Bibliographie

### *Voyages en avion Airtour*

Airtour Suisse S. A., une nouvelle organisation d'intérêts communs de plus de 30 agences de voyages suisses de renom, vient de sortir son premier programme de 24 pages de voyages en avion.

Ce prospectus très intéressant et abondamment illustré nous démontre le développement énorme du trafic aérien, tant au point de vue technique qu'au point de vue commercial.

Il y a quelques années encore, on n'imaginait guère que des vacances au bord de la mer, tel qu'en Tunisie ou à Palma de Mallorca par exemple, puissent être accessibles à tout le monde par leur organisation économique au moyen d'avions affrétés.

Airtour Suisse utilise pour ses vols vers de nombreuses destinations de vacances au Sud et au Nord les avions les plus modernes tels que les Metropolitan ou les DC-6B de la Swissair. La collaboration des agences de voyages expérimentées réunies dans l'Airtour Suisse garantit des services impeccables. Le prospectus indique également que des organisations Airtour du même genre ont été créées à l'étranger, de sorte que, pour une collaboration internationale, la Société Airtour peut offrir des buts de voyage sur d'autres continents.

*Les droits syndicaux en U. R. S. S.* — Le Bureau international du travail vient de publier un rapport sur les droits syndicaux en U. R. S. S. Il contient les documents relatifs au cas concernant l'U. R. S. S. qui a été traité par le Comité de la liberté syndicale du conseil d'administration du B. I. T. dans ses 23<sup>e</sup> et 27<sup>e</sup> rapports, ainsi qu'une lettre adressée à M. David A. Morse, directeur général du B. I. T., par M. Aroutunian, qui était alors représentant du Gouvernement de l'U. R. S. S. au conseil d'administration.

Cette publication fait suite à la décision prise par le conseil d'administration, le 20 novembre dernier, de donner pleine publicité aux rapports de son Comité de la liberté syndicale sur ce cas et à la communication reçue du Gouvernement de l'U. R. S. S.

Le 23<sup>e</sup> rapport du comité analyse la plainte présentée par la Confédération internationale des syndicats libres et les observations du Gouvernement de l'U. R. S. S. relatives à cette plainte, cite les textes des principales dispositions législatives et d'autres documents relatifs à la situation syndicale en U. R. S. S. et reproduit les conclusions du Comité de la liberté syndicale.

Le 27<sup>e</sup> rapport du comité contient le texte d'une communication émanant du Gouvernement de l'U. R. S. S. dans laquelle celui-ci présente ses observations sur les conclusions figurant dans le 23<sup>e</sup> rapport du comité. Il reproduit le texte des nouvelles conclusions adoptées par ce dernier et sa recommandation tendant à demander au Gouvernement de l'U. R. S. S. de consentir à ce que la question de la liberté d'association dans ce pays soit portée devant la Commission d'investigation et de conciliation en matière de liberté syndicale.

*La pensée et l'action coopératives des socialistes chrétiens en Angleterre*, par M. Marcel Boson. — Cet ouvrage de 165 pages denses, édité par l'Union suisse des coopératives de consommation, à Bâle, est d'une richesse de documentation remarquable; il enthousiasme par la forme de sa pensée, par l'agrément du style et la simplicité de sa structure.

Depuis longtemps de nombreux coopérateurs sont frappés par le manque complet d'une littérature coopératiste moderne, capable d'agiter les problèmes du présent, de rappeler les raisons profondes de notre action coopérative et d'enthousiasmer la jeunesse. L'ouvrage de M. Boson comble cette lacune.

Ce livre est une magnifique illustration de ce que peut apporter l'histoire de l'application des idées des réformateurs sociaux lorsque l'étude des faits — poursuivie en étroite solidarité avec celle de leur pensée comme l'a fait l'auteur — permet de saisir exactement comment les problèmes se sont alors posés d'une manière concrète, comment on a essayé de les résoudre, quelles circonstances ont favorisé l'application des idées, quelles difficultés s'y sont opposées, comment certaines de ces dernières ont pu être surmontées, comment d'autres ont parfois obligé les réformateurs à limiter leurs ambitions ou à chercher des solutions de repli ou de remplacement, comment ces nouvelles solutions ont soulevé d'autres obstacles qui en ont restreint l'application.

Par ailleurs, cet ouvrage est le seul de langue française à avoir étudié d'une manière approfondie et scientifique le mouvement des socialistes chrétiens britanniques.

Il mérite d'être lu et médité non seulement par tous ceux qui s'intéressent à la coopération et au syndicalisme, mais encore par ceux qui vouent une attention spéciale aux réformes de structure et plus généralement aux questions économiques et sociales.